

Commission de Suivi et de Concertation sur le Pétrole en Guyane Compte rendu de la 1ère réunion du groupe de travail « Pêche »

La première réunion du groupe de travail « Pêche » s'est tenue dans la salle de réunion « maison créole » le 8 janvier 2013 à 9h.

Ont participé à cette réunion :

- Mme A. Duthilleul, mission État d'accompagnement du pétrole en Guyane
- M. C. Claudon, Commissaire au développement productif de la Guyane
- M. S. Gatto, directeur de la Mer de Guyane,
- M. B. Thomé, directeur de Shell Guyane,
- M. A. Deport, Shell
- M. G. Amiard, Shell
- M. J. Médaille, président du CRPMEM
- M. C. Madère, armateur, représentant du CRPMEM
- M. K. Moorjany, armateur, représentant du CRPMEM
- M. F. Létard, armateur, représentant du CRPM
- Mme P. Triplet, directrice du CRPMEM
- Mme I. Cortana, Région Guyane
- Mme B. Bertome, Région Guyane
- M. P. Huc, directeur adjoint de la Mer de Guyane

Propos préliminaires :

En préambule, M. Gatto prie d'excuser M. Le Préfet, retenu, qui aurait souhaité participer à cette réunion mais s'en est trouvé empêché. Il rappelle que ce groupe de travail est le résultat des échanges entre Shell, l'État et les professionnels lors des diverses réunions qui se sont tenues en juillet et le 25 septembre 2012. Ce principe a également été confirmé par Shell le 20 novembre 2012 dans un courrier. Ce groupe examine les actions collectives au profit de la filière de la pêche maritime qui pourraient être financées à l'aide de fonds Shell sur la base de projets du Comité régional des pêches maritimes. Mme Duthilleul rappelle que le Conseil Régional est également membre de cette instance.

M. Médaille confirme que le CRPMEM tient à ce que les intérêts des pêcheurs soient pris en compte. Le CRPM sera présent le 10 janvier 2013 pour la réunion plénière de la Commission de suivi et de concertation. Concernant la mise en place du groupe de travail, le CRPMEM a désigné deux titulaires et deux suppléants, tous présents ce jour. Il souhaite toutefois obtenir des précisions sur le fonctionnement du groupe de travail.

Les représentants de Shell approuvent la présence d'un noyau permanent de représentants du CRPMEM ce qui facilitera le suivi et les échanges.

Mme Isabelle Cortana excuse Mme Ostorero, vice présidente du Conseil Régional, en charge de la pêche, et réaffirme l'intérêt de la Région pour le développement de la filière. Elle rappelle également que la Région est parfaitement prête à participer et à s'impliquer dans l'étude et le développement des projets qui seront présentés.

Avant de présenter les projets identifiés, M. Madère demande à Shell un point d'étape des réalisations de 2012 et des projets concernant les opérations pour 2013 et souhaite savoir comment fonctionnera le groupe de travail et comment se feront le traitement des projets et le passage en Comité de gestion.

Point d'étape de l'exploration de SHELL

M. Thomé rappelle que, à l'issue du forage commencé le 6 juillet 2012, le puits GM-ES 2 a été scellé le 25 décembre 2012. Le navire foreur a été déplacé le 27 décembre 2012 sur le lieu de forage du troisième puits, GM-ES 3, à 11,6 km environ du second forage. Par des fonds de 1750m environ, le train de

forage a actuellement atteint 2550m. La durée prévue de ce chantier est de 120 jours. Ensuite, un quatrième puits sera foré. Les opérations pour GM-ES 2 ont été menées sur plus de temps que prévu afin de s'assurer que toutes les conditions de sécurité étaient optimales. Au niveau de la campagne de recherche sismique, la campagne a duré du 12 juillet au 23 décembre 2012 avec un arrêt technique d'un mois du 22 septembre au 23 octobre 2012. De nouvelles campagnes de recherche sismique sont éventuellement prévues pour 2013. Les modalités précises en seront connues sous deux mois en vue d'une réalisation au second semestre. Elles se feraient plus à l'Ouest.

Il est rappelé par M. Médaille que la campagne prévue d'échantillonnage de l'acoupa rouge n'a pas pu être menée et qu'il faudra la caler très rapidement.

M. Thomé rappelle que les prochaines campagnes d'échantillonnage sont prévues pour juillet et novembre 2013. Concernant l'acoupa, il faudra donc définir un protocole. Shell reste à l'écoute de toutes propositions concernant les techniques, les zones et les navires. Les campagnes prévues pour 2012 ont été menées du 24 juillet au 8 août 2012 et du 2 au 11 décembre 2012. Comme prévu, les campagnes seront menées sur trois ans toujours sur les mêmes zones et avec les mêmes navires. M. Deport précise que le forage s'est déroulé sans accident et les rejets ont été inférieurs à la norme fixée. Les courants forts sur la zone ont favorisé leur dispersion et une étude sera menée afin de connaître l'impact sur le fond à -2000m. Le système d'observateurs embarqués lors des campagnes sismiques a bien fonctionné et les rapports prévus seront produits. M. Thomé ajoute que sur la zone est, 4 observations de mammifères marins ont été faites par semaine, 6 sur la zone ouest. Cette variation peut également être liée à la saisonnalité de la présence de ces animaux. Un compte rendu final sera communiqué fin mars 2013. La seconde campagne d'échantillonnage a eu lieu du 2 au 11 décembre 2012, le compte rendu de mission sera communiqué en février 2013, le compte rendu scientifique fin avril. A ce jour aucune information sur la mise en œuvre de cette campagne n'est encore revenue à Shell.

Point de situation du GT "Recherche" :

M. Madère souhaite savoir si un point zéro de l'état initial a été pris en compte par le GT recherche ainsi qu'un suivi socio-économique. M. Gatto précise que cela a été pris en compte lors du séminaire scientifique qui s'est déroulé en octobre 2012. Il demande toutefois que le cahier des charges soit défini à présent. Mme Duthilleul veillera à ce que cela soit pris en compte par les membres du GT "Recherche" et invite le CRPM à participer à la prochaine réunion de ce GT. Le GT Recherche a convenu que la connaissance générale de la ressource est un élément important à déterminer. Mme Duthilleul fait valoir que la Région pourrait contribuer à la définition du cahier des charges en vue de l'utilisation optimale des données existantes. Le CRPM fait remarquer qu'à sa connaissance, seul l'Ifremer dispose de navires en mesure de mener ces campagnes, navires dont le planning est établi longtemps à l'avance. Il est donc impératif que les programmes de recherches soient déterminés dès que possible. M. Gatto ajoute qu'il est également apparu au cours des travaux du groupe de travail recherche que l'élément primordial devrait être une actualisation de la bathymétrie, la dernière campagne remontant à 1956 et de nombreuses zones n'ayant alors pas été hydrographiées.

Mme Duthilleul rappelle qu'en cas de besoin IFREMER peut participer au GT Pêche. Le CRPM estime que l'IFREMER doit être invité systématiquement, notamment pour faire le lien avec le GT "Recherche". Cette proposition reçoit l'aval des membres.

Fonctionnement du GT "Pêche" :

En réponse à une question de M. Gatto sur le fonctionnement et l'articulation du GT "Pêche" avec les autres instances intervenant dans le suivi des forages, Mme Duthilleul précise que les règles générales de fonctionnement sont simples : les projets présentés par le GT seront instruits par la DM pour présentation au Comité de gestion. Ce dernier Comité se compose du Commissaire au développement productif, de la Région, d'un représentant de Shell et d'un représentant de CDC-Biodiversité. Dans les cas de cofinancement public, les règles s'appliquant lors de l'intervention de fonds publics sont observées. Toutefois, Shell conserve un droit de veto au cas où le projet visé ne respecterait pas les règles éthiques et environnementales fixées par l'entreprise. Les membres du GT préfèrent un fonctionnement fondé sur le principe du consensus plutôt

que sur le recours à un vote formel.

M. Madère insiste sur l'importance du travail préparatoire concernant les dossiers avant leur présentation en GT. M. Gatto rappelle que, sauf en cas de cofinancement public, ils ne seront pas étudiés en COREPAM. En réponse à une question de M. Amiard sur la possibilité de lister les sujets pouvant faire l'objet de ces financements, M. Médaille répond qu'il n'est pas possible à l'avance de savoir ce qui peut relever du fonds ou non et qu'il faudra étudier les sujets au cas par cas, en tant que de besoin.

Concernant l'état d'avancement et de préparation des dossiers, M. Médaille explique que le CRPM a constitué une commission ad hoc « ressources marines et pétrole ». Cette commission s'est réunie le 12 décembre 2012 afin de définir la liste des projets prioritaires à présenter au GT et a retenu cinq dossiers.

Présentation des projets :

Remotorisation :

Le premier projet concerne la remotorisation en priorité des navires de la flottille de pêche artisanale, environ 120, avant d'envisager celle de la flotte crevette. La première phase de cette remotorisation consistera en l'étude de la flottille par le Bureau Veritas afin de déterminer les besoins réels en puissance et éviter des sur ou sous motorisations, dans le respect de la réglementation pertinente en vigueur.

M. Gatto rappelle que la réglementation communautaire ne permet le renouvellement aidé des moteurs qu'au mieux à l'identique pour la pêche artisanale ou avec une réduction de la puissance de 20% au niveau de la flottille pour la pêche crevette. Dans le cas d'un financement entièrement privé, ces règles ne s'appliquent pas, mais celles relatives à la réglementation des pêches et à la réglementation de la sécurité sont à prendre en compte. Une augmentation de puissance ne peut être acceptée que s'il y a des kilowatts disponibles dans l'enveloppe des permis de mise en exploitation (PME) et si le centre de sécurité des navires dispose des éléments techniques démontrant que le navire peut la supporter. Le rôle de la société de classification type BV serait de déterminer le choix technique le plus approprié et de contribuer à préparer un argumentaire qui serait notifié à la Commission européenne pour le maintien des aides publiques pour la remotorisation sans baisse de puissance des moteurs étant donné le contexte de la pêche en Guyane où il n'y a pas de surexploitation de la ressource. M. Claudon rappelle que les dérogations à la réglementation européenne sont de plus en plus rares et qu'il faut impérativement prévoir une solution alternative.

Concernant la mise en œuvre des projets et sans connaissance des dates de disponibilités des fonds, M. Médaille souhaite savoir ce qui pourrait être commencé immédiatement. En effet, le Bureau Veritas est très réactif et pourrait lancer très rapidement l'étude. M. Claudon demande des précisions sur la capacité du CRPM à élaborer des cahiers des charges d'études techniques. M. Gatto, pour sa part, rappelle également que le CRPMEM, en raison de son statut, est soumis aux règles applicables aux organismes de droit public et à ce titre, soumis au règles de publication et de mise en concurrence pour les passations de marchés. En réponse à une question de M. Madère sur les entités susceptible d'assister le CRPM dans ce type de démarches, M. Claudon précise qu'il faut éviter de mettre les prestataires en difficulté et que pour ce faire il convient de prévoir des cahiers des charges et de gérer les passations de marchés. Ceci doit être géré en amont pour éviter toute difficulté ultérieure et les cahiers des charges doivent être rédigés à l'avance.

En réponse à une remarque de M. Amiard qui demandait une réunion en vue de l'élaboration des cahiers des charges et la prise en compte des problèmes pouvant surgir à l'occasion de l'étude des projets, M. Claudon répond qu'il préfère que les problèmes soient vus au cas par cas.

Machine à glace humide :

Les représentants du CRPM exposent ensuite le projet d'installation d'une machine à glace humide pour l'ensemble du secteur de la pêche, machine qui serait gérée par la CODEPEG et installée au MIR. Elle a pour but de remplacer une machine du même type qui est en arrêt par obsolescence et dont la technologie est dépassée. De plus, il s'avère à l'usage que la glace à écailles n'est pas adaptée aux petits navires locaux car elle se transforme rapidement en blocs. Le projet se chiffrerait à environ 80 à 90 000€ mais il n'existe pas de fournisseurs européens pour ce type de machine.

Coopérative d'avitaillement :

Le troisième projet est la création d'une coopérative d'avitaillement pour l'ensemble du secteur de la pêche. Une étude avait été faite en 2005. Le CRPM souhaite recourir à l'expérience de la coopérative de Lorient qui est une très grosse entité qui a déjà des implantations à l'étranger et se trouve en mesure d'assurer de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la formation des personnels, mise en place des outils informatiques de suivi des stocks et d'agir en tant que centrale d'achat.

Les étapes de la mise en œuvre de ce projet seraient :

1. actualisation de l'étude avec chiffrage des besoins en investissement et en fonctionnement, prévisionnel et « business plan »
2. mise en place et formation des personnels.

Suite à une observation de M. Amiard sur l'importance d'avoir une vision prospective avec les objectifs à atteindre pour la filière (nombre de navires, quantités, mode de pêche, etc), M. Madère fait valoir que le développement de la flotte détermine le reste de l'activité et que la coopérative d'avitaillement devrait être en mesure de répondre aux besoins de cette flotte, ce qui amènerait une massification de l'activité. M. Médaille précise que cette coopérative d'avitaillement aura une activité importante de fournitures de pièces de rechanges et de consommables, non seulement pour la flotte de pêche, mais pour tout navire intéressé.

Campagnes de pêche expérimentales, notamment sur l'acoupa rouge

Concernant l'acoupa rouge, le CRPM rappelle que l'étude et les prélèvements prévus n'ont pas pu être menés jusqu'à présent dans le cadre des campagnes d'échantillonnages. M. Thomé confirme cela.

Le CRPM souhaite que ces campagnes puissent maintenant être mises en place rapidement dans le cadre d'une démarche durable de coopération avec IFREMER. Plusieurs campagnes devront pouvoir être menées chaque année afin de tenir compte de la saisonnalité du déplacement de ce poisson. Des navires de 21 m adaptés pour cette zone du large ont été identifiés en Martinique. Il souhaite maintenant définir la coopération avec l'IFREMER en vue de mettre au point ces campagnes sur toute l'année avec l'affrètement du navire. En effet, selon les éléments connus à ce jour, alors que les navires de Guyane sortent très peu en janvier, il semblerait que l'acoupa se trouve plus au large. La connaissance des déplacements de ce poisson permettrait une meilleure définition des stratégies de pêche sur toute l'année.

Fonds d'amorçage

Pour la mise en œuvre de ces projets, le CRPM fait savoir qu'il aurait besoin de moyens financiers afin de permettre le recrutement de personnels et le démarrage des projets.

Mme Duthilleul se demande également si le chargé de mission de la Commission de suivi ne pourrait pas assister le CRPM dans cette phase. M. Claudon répond qu'on peut commencer sur ces bases mais qu'il faudrait également voir dans les services de l'Etat si du personnel pourrait être disponible pour cette assistance. M. Gatto répond que la direction de la Mer n'est pas en mesure de fournir une assistance de ce type. Mme Duthilleul rappelle que le dispositif consistant à prévoir un pourcentage sur le montant de chaque projet visant à permettre le financement du temps passé par le personnel du CRPM est parfaitement satisfaisant mais que le problème reste entier pour le démarrage. Mme Duthilleul précise que ceci sera à voir en fonction du calendrier et de l'urgence des actions à mener.

M. Médaille explique que si des moyens financiers sont mis à disposition du CRPM afin de permettre le démarrage, ensuite le système fonctionnera. M. Madère rappelle que les élus du CRPM sont des chefs d'entreprise qui agissent bénévolement dans le cadre du temps dont ils peuvent disposer et que les personnels permanents du CRPM sont déjà mobilisés à plein temps sur les dossiers existants alors que ces projets sont des actions structurantes. Le personnel nécessaire à la mise en œuvre de ces projets est identifié, mais il reste à chiffrer le temps nécessaire. Le CRPM fera connaître le montant estimé de ce fonds d'amorçage très rapidement.

Observations globales et plus générales sur les dossiers présentés :

M. Claudon demande à prendre connaissance de l'étude concernant la mise en place d'une

coopérative et rappelle l'importance de l'élaboration d'un document prévisionnel donnant une visibilité globale sur 3 à 5 ans afin de dimensionner les éléments à prendre en compte selon des priorités à déterminer.

En guise de réponse, M. Madère expose que le sujet fondamental est le renforcement de l'existant suite aux crises liées aux prix des carburants et à la pêche illicite. C'est pourquoi les remotorisations sont fondamentales afin d'éviter les disparitions d'armateurs, de même que la lutte contre la pêche illicite afin de préserver la ressource. Toutefois une meilleure connaissance du milieu est importante afin de permettre une diversification des lieux et époques de pêche. Concernant le prix du carburant, le CRPM demande que soit organisée une réunion avec les autres acheteurs de combustibles tels que les compagnies maritimes agissant pour Shell et EDF en vue d'entamer une négociation globale directe avec le fournisseur en gasoil.

M. Gatto ayant demandé quels seraient les projets à prioriser, M. Médaille répond que tous les projets exposés sont essentiels. M. Amiard fait valoir que rien ne s'oppose à ce que les dossiers soient lancés en parallèle et qu'ils aient une dynamique décalée.

M. Madère insiste sur la nécessité que le fonds d'amorçage soit mis en place rapidement afin de permettre un démarrage dès que possible. En effet, la phase 1 de la coopérative avec une mission de responsables de la coopérative de Lorient pourrait être prévue fin janvier 2013. Une offre chiffrée concernant ce déplacement sera transmise la semaine prochaine, mais le CRPM souhaite savoir quels sont les délais de déblocage des fonds. M. Claudon répond que le Comité de gestion peut se réunir très rapidement puisqu'il n'est composé que de lui-même, la Région, Shell et la CDC-Biodiversité. M. Gatto fait valoir qu'il est nécessaire que la composition-type du dossier permettant le passage en Comité de gestion soit défini très rapidement. M. Claudon répond que son service a élaboré le document de demande-type pour ce genre de dossiers et qu'il le communiquera. Mme Duthilleul fait valoir qu'en vue d'une mise en œuvre rapide du dossier de la coopérative, il faudrait scinder les étapes et limiter le premier dossier à la mission de mise à jour de l'étude, puis faire un autre dossier pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage et la création de la coopérative.

M. Gatto rappelle qu'un compte-rendu de la réunion sera rédigé et soumis aux membres pour validation et qu'un exposé oral des travaux du GT sera fait à la Commission de suivi et de concertation. Il rappelle également que les modalités de mise en œuvre sont beaucoup plus légères si seuls des fonds privés sont mis en œuvre. En réponse à une question de la Région, Shell précise que la gestion des fonds par la CDC-Biodiversité ne leur fait pas perdre leur caractère privé.

M. Thomé ayant demandé que soit fixée une date pour la prochaine réunion du groupe de travail Pêche, M. Médaille demande que soit précisé si ces réunions auront lieu à la demande ou si un calendrier doit être établi à l'avance. Considérant l'ensemble des remarques concernant le fonds d'amorçage et le déplacement prévu fin janvier 2013 de la mission de la coopérative de Lorient, M. Gatto informe le GT que la prochaine réunion se tiendra entre le 15 et le 20 janvier 2013 à une date restant à déterminer.

M. Claudon confirme qu'il va organiser la réunion sur l'avitaillement en carburant.

1.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gatto met fin à la réunion à 11h10.